



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections européennes

Question écrite n° 33289

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes au sujet du désintérêt manifeste des Français concernant la construction européenne. En effet, ce phénomène est particulièrement visible au regard de l'abstentionnisme massif constaté à chaque élection européenne. Ainsi, entre 1979, date des premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct, et 1999, le taux d'abstention est passé de 39,3 % à plus de 52 % ! Ces statistiques font redouter le pire, à moins de cinq mois des prochaines élections européennes. Si, en 1979, l'abstention pouvait s'expliquer par le faible enjeu de l'élection, le Parlement européen étant dépourvu de pouvoir effectif concernant l'adoption du droit communautaire, cette analyse est erronée aujourd'hui. Le Parlement européen s'est vu reconnaître ces derniers temps, par la Cour de justice et par les traités, des prérogatives qui font de lui un acteur institutionnel à part entière de l'Union européenne. Si les Français continuent de s'en désintéresser, l'explication provient très certainement du déficit d'information qui existe dans le pays au sujet de la construction européenne. En effet, les médias rapportent rarement les réalisations de l'Union, parce qu'elles sont trop techniques, trop détaillées et parfois trop obscures. Il s'ensuit que le citoyen français perçoit l'Union européenne comme quelque chose de lointain, d'amorphe, de lourd et d'incompréhensible, ne réalisant pas le rôle de l'Union européenne dans sa vie quotidienne. Il souhaiterait connaître sa position sur ce problème, et savoir si elle compte mettre en place des mécanismes visant à familiariser la population avec les questions européennes, comme c'est le cas au Danemark, où un centre d'information sur l'Union européenne a été créé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le risque d'abstention aux élections européennes qui auront lieu du 10 au 13 juin 2004. La ministre déléguée aux affaires européennes est consciente des risques d'abstention aux prochaines élections. Cette préoccupation inspire très largement son action au sein du ministère des affaires étrangères et la conduit à de multiples initiatives de communication et à de fréquents déplacements à travers la France, notamment dans le cadre des « Rencontres pour l'Europe » au cours desquelles elle intervient sur divers thèmes d'intérêt européen. Elle mène par ailleurs une action concrète de sensibilisation des citoyens aux questions européennes, en vue de l'élargissement de l'Union le 1er mai 2004 et des élections des députés européens le 13 juin. Son soutien en faveur des Info-Points Europe souligne sa détermination pour la préservation d'une source d'informations accessible et de proximité, ouverte au grand public. De même, une campagne de communication radio à destination des citoyens français, mais également des citoyens européens issus des vingt-quatre autres États membres et résidant en France, a permis d'inciter à l'inscription sur les listes électorales et les listes électorales complémentaires en vue du scrutin du 13 juin. C'est une population de 1 057 000 personnes qui était ainsi visée par cette campagne civique. Néanmoins, la ministre insiste également pour une mobilisation des partis politiques, qui pourront mettre l'accent sur la lutte contre l'abstentionnisme au cours de la campagne électorale, et participer activement à la promotion de l'image de la construction européenne auprès de nos concitoyens. Enfin, les célébrations organisées à l'occasion de l'élargissement de l'Union, entre le 30 avril et le 9 mai, devront

permettre de mieux sensibiliser les Français aux enjeux européens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33289

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 926

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3164